

INFORMATIONS COVID 19

Le 14 janvier 2021 le Premier ministre a annoncé l'**avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021** pour une durée minimum de 15 jours.

Retrouvez l'ensemble des informations et mesures sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

L'objectif du couvre-feu est de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont donc interdits de 18h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.

Vous pouvez trouver les nouvelles attestations papier à l'entrée de la mairie et du point infos. Possibilité également de les télécharger directement sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu>

Pour tous renseignements concernant la vaccination vous pouvez vous rapprocher du site www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-contre-la-covid-19